

Le cadre réglementaire :

Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen :

« Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes ».

Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 :

« Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- *une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;*
- *un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.*

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse ».

Points de vigilance concernant le dossier :

- Le format devra être compatible avec les attendus de l'examen (25 pages maximum)
- Les documents présentés au jury devront :
 - témoigner d'une analyse personnelle
 - être en lien avec la pratique professionnelle du candidat
- Les éléments devront être rangés dans un ordre choisi, une structure générale devra apparaître.
- Il devra comporter un texte accompagnant les documents.
Cet écrit devra :
 - justifier les choix entrepris par le candidat et mettre en exergue la structure générale,
 - commenter ces choix de manière à montrer la cohérence avec l'action de l'enseignant,
 - mettre en évidence l'intérêt porté par les documents choisis au regard de l'expérience d'enseignement analysée.

Points de vigilance pour la présentation du dossier par le candidat :

- en appui du dossier présenté, le candidat devra être en capacité :
 - d'analyser les documents qu'il fournit au jury,
 - d'identifier les questions ou les difficultés qu'il a pu rencontrer dans le cadre de son action,
 - de justifier les réponses qu'il a pu apporter au regard du contexte,
 - d'avoir une approche critique des réponses qu'il a pu mettre en œuvre,
 - de proposer des perspectives évolutives de travail.

Proposition de grilles d'aide à l'évaluation des compétences du candidat :

Dossier présenté	Evaluation des membres de la commission
<p><i>Penser, concevoir et élaborer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier présenté est clair et respecte le format demandé (25 pages maximum) - les documents colligés : <ul style="list-style-type: none"> • témoignent d'une analyse personnelle, • reflètent un questionnement ou une difficulté dans toutes ses dimensions • sont en lien avec la pratique professionnelle du candidat • sont ordonnancés et structurés - un texte accompagnant les documents est présent dans le dossier présenté par le candidat. Il comporte une analyse réflexive. 	
<p><i>Mettre en œuvre, animer et communiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier montre que le candidat fait preuve de réelles capacités à utiliser un langage écrit maîtrisé. 	
<p><i>Accompagner :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier présenté montre que le candidat se situe dans une action favorisant la notion de parcours des élèves. 	
<p><i>Observer, analyser et évaluer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier montre que le candidat sait : <ul style="list-style-type: none"> • justifier ses choix et mettre en exergue la structure générale de son écrit, • commenter ses choix de manière à montrer une cohérence d'ensemble avec son action en tant qu'enseignant spécialisé (référentiel CAPPEI), • mettre en évidence l'intérêt des documents choisis au regard de la pratique professionnelle analysée. 	
<p><i>Commentaires de la commission :</i></p>	
<p><i>Note sur 10 :</i></p>	

Présentation du dossier	Evaluation des membres de la commission :
<i>La présentation du dossier ne doit pas se limiter à une reprise à l'identique du dossier. Elle doit être enrichie d'éléments nouveaux notamment dans l'analyse des documents.</i>	
<i>Le candidat s'exprime de façon claire, précise avec un vocabulaire adapté. Il se montre convaincu et convaincant tout en répondant de façon argumentée. Le candidat s'appuie sur le questionnement du jury pour approfondir son analyse.</i>	
<i>Le candidat est capable d'identifier les questions ou les difficultés soulevées par l'ensemble des documents qu'il a rassemblés dans son dossier. Le candidat réussit (au moins partiellement) à articuler les documents qu'il a produits.</i>	
<i>Le candidat est en capacité d'analyser l'ensemble des documents présents dans le dossier et de présenter aux membres de la commission une réponse construite en lien avec le sujet traité.</i>	
<i>Le candidat fait preuve lors de son exposé d'une approche critique au regard des réponses qu'il a pu apporter.</i>	
<i>Le candidat doit être en capacité de reconsidérer son point de vue au cours de l'entretien en fonction des interventions des membres de la commission.</i>	
<u>Commentaires de la commission :</u>	
<u>Note sur 10 :</u>	
<u>NOTE sur 20 :</u>	